

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ANNÉE 2023

ATTENTION : seuls les dossiers complets parvenus dans les délais seront examinés.

Le formulaire de demande de subventions ainsi que les pièces complémentaires sont disponibles sur le portail du service Vie Associative de la ville d'Aubervilliers (<https://associations.aubervilliers.fr>) et devront être envoyés par mail à l'adresse guichetuniquesubvention@mairie-aubervilliers.fr.

👉 En cas de questions, vous pouvez contacter le guichet unique subvention de la Direction Vie associative et Citoyenneté par mail à l'adresse guichetuniquesubvention@mairie-aubervilliers.fr, par téléphone au **01 48 39 51 03**.

Sommaire

- 1- Présentation des informations générales
- 2- Livret d'information à compléter (« votre association », etc...)
- 3- Contrat d'engagement républicain
- 4- Attestation sur l'honneur
- 5- Fiche de Pouvoir
- 6- Autres pièces à fournir en demandant préalablement si c'est la première demande (liste)
- 7- Présentation de la demande (projet, fonctionnement, investissement)

Informations générales

❶ QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION?

Le dossier de demande de subvention est destiné aux associations relevant de la loi 1901, dont la création a été déclarée en préfecture et publiée au Journal Officiel.

❷ POUR QUELS BESOINS?

Une subvention est une contribution facultative octroyée par la commune, justifiée par un intérêt général et destinée à la réalisation d'une action/d'un projet ou à la participation au fonctionnement de l'activité de l'association, conformément à son objet social.

La demande de subvention pour une action/un projet vise à mettre en œuvre un projet défini et réalisé par l'association.

La demande de subvention de fonctionnement a pour objet de participer au financement global de l'activité de l'association, conformément à son objet social.

❸ LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes doivent être exclusivement réalisées au moyen du dossier mis en ligne par la ville d'Aubervilliers. Les demandes introduites par d'autres moyens seront irrecevables.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable depuis le portail du service Vie Associative de la ville d'Aubervilliers.

❹ LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La Ville accorde une priorité aux demandes des associations ayant leur siège social à Aubervilliers et/ou dont les actions et les activités présentent un intérêt local qui justifie une aide publique. L'opportunité du versement d'une subvention est définie (entre autres) au regard :

- Du caractère innovant,
- Des retombées sociales, culturelles locales, éducatives, sportives...
- Du public ciblé, du territoire concerné,
- Du nombre et de la typologie des partenaires impliqués,
- De l'accessibilité au public (PMR, séniors, ...),
- De la mixité sociale du public et dans les instances de gouvernance.

Le demandeur est invité à définir les critères de réussite de son/ses projets (le nombre de personnes qui sont venues, les recettes générées...).

Lorsque la demande de subvention porte sur le fonctionnement, l'association est invitée à expliciter les dépenses, à détailler les recettes et, de manière générale, à préciser les activités réalisées et leur adéquation avec les besoins locaux.

Lorsque la demande de subvention porte sur de l'investissement, l'association doit fournir une description et le plan de financement du projet, ainsi qu'un devis.

❺ QUAND ET À QUI REMETTRE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION?

Les associations pourront remettre leurs dossiers de demande de subvention **jusqu'au 15 octobre 2022**

Pour déposer votre dossier de demande de subvention, vous devez envoyer vos dossiers par mail à l'adresse guichetuniquesubvention@mairie-aubervilliers.fr. **Attention, si votre dossier est incomplet, il ne pourra pas être pris en compte.**

❻ QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS?

En cas de question, vous pouvez contacter le guichet unique subvention de la Direction vie associative et Citoyenneté par mail à l'adresse guichetuniquesubvention@mairie-aubervilliers.fr, par téléphone au 01 48 39 51 03

Vous pouvez également contacter directement le référent subvention de la direction qui a traité votre dernière demande de subvention si vous le connaissez.

VOTRE ASSOCIATION

NOM statutaire :
Sigle :
Numéro SIRET : Numéro RNA :
Code APE : Numéro URSSAF :
Numéro INSEE :

Date de création de l'association (jj/mm/aaaa) : / /

Adresse du siège social de l'association :
.....
.....

CP : Ville :

Si votre siège n'est pas à Aubervilliers, veuillez indiquer l'adresse de votre local :

.....
.....
.....

CP : Ville :

Personne chargée de la demande de subvention :

Prénom :

NOM :

Fonction au sein de l'association :

Téléphone : Mail :

Composition du bureau :

	Prénom et Nom	Adresse mail	Téléphone	En poste depuis le
Président(e)				
Vice-Président(e)				
Secrétaire				
Vice-Secrétaire				
Trésorier(e)				
Vice Trésorier(e)				

Nombre de femmes et d'hommes dans le bureau :

femmes : hommes :

Renseignements administratifs et juridiques

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

OUI NON Si oui, vous préciserez le(s)quel(s)

Type d'agrément	attribué par	en date du	n° agrément
Licence d'entrepreneur de spectacles			
Numéro d'agrément jeunesse et éducation populaire			

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

OUI NON Si oui, date de publication au Journal Officiel :/...../.....

Votre association dispose-t-elle d'un :

Commissaire aux comptes ? OUI NON Expert-comptable ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

Adhérents de l'association (à jour de la cotisation statutaire de l'année écoulée) :

Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre de personnes morales	Total d'adhérents

Coût de l'adhésion (à détailler éventuellement selon les publics, les tranches d'âge, etc.)

.....

Moyens humains de l'association

Nombre de bénévoles : (personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)	
Nombre de volontaires (ex : service civique) :	
Nombre de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés :	
Nombre de salariés en ETPT² : (Équivalent temps plein annuel travaillé)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :	

²Un salarié à temps plein représente 1 ETPT, un salarié à mi-temps représente 0.5 ETPT.

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Licenciés de l'association

Nombre de licenciés	Filles	Garçons	Niveau (Départ, Rég, Nat)					
			Départemental		Régional		National	
			Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
- 5 ans								
5 à 13 ans								
13 à 18 ans								
18 à 25 ans								
25 ans à 60 ans								
Plus 60 ans								
TOTAL								

Remarque : les niveaux ne concernent que les athlètes engagés en compétitions officielles.

Nombre d'athlètes de haut niveau licenciés au club (fournir la liste officielle)

Masculin	Féminin	Total

Fédération de rattachement (cocher la case correspondante)

OLYMPIQUE NON OLYMPIQUE AFFINITAIRE PRATIQUE SPORTIVE NON FÉDÉRALE

ENCADREMENT AU SEIN DU CLUB

Un seul diplôme (le plus élevé) par éducateur (fournir la copie du diplôme). Seuls les diplômes d'encadrement à jour, complets et fournis seront acceptés.

Nom de l'éducateur	Catégorie encadrée	Type de diplôme d'encadrement	Salaire chargé mensuel	Salaire annuel
Obtention d'un label (Handicap, école de sport,... <input type="checkbox"/> OUI** <input type="checkbox"/> NON				

**Si oui, fournir la copie du label

Renseignements sur les mises à disposition

Occupez-vous de manière permanente un local / des locaux pour votre activité ?

(Mentionner les salles dans lesquelles vous réalisez vos activités régulières, ainsi que vos locaux utilisés à titre exclusif ; par exemple, lieu de stockage)

OUI NON Si oui, merci de préciser

LOCAL N°1

Adresse :

CP : Ville :

Objet de l'occupation (stockage, accueil du public, locaux administratifs, lieux d'activités, etc.) :

.....

En êtes-vous le propriétaire ? OUI NON

Si non

Par qui est-il mis à votre disposition ?

L'occupez-vous à titre gratuit ? OUI NON

LOCAL N°2

Adresse :

CP : Ville :

Objet de l'occupation (stockage, accueil du public, locaux administratifs, lieux d'activités, etc.) :

.....

En êtes-vous le propriétaire ? OUI NON

Si non

Par qui est-il mis à votre disposition ?

L'occupez-vous à titre gratuit ? OUI NON

LOCAL N°3

Adresse :

CP : Ville :

Objet de l'occupation (stockage, accueil du public, locaux administratifs, lieux d'activités, etc.) :

.....

En êtes-vous le propriétaire ? OUI NON

Si non

Par qui est-il mis à votre disposition ?

L'occupez-vous à titre gratuit ? OUI NON

Soutiens en nature

Votre association fait-elle appel à la bourse du bénévolat ? Oui Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Votre association bénéficie-t-elle de soutien en nature de la Ville ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser lesquels : matériel car impression

Salle pour évènement ponctuel



CONTRAT D'ENGAGEMENT

REPUBLICAIN DES ASSOCIATINS ET FONDATINS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ETAT

Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321 du 12 Avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respecte le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-110 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou u agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République(...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas prévaloir des convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTE DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leur membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n° 3 : LIBERTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article n)4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur droit de ne pas être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : EGALITE ET NON DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITE ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes ou situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne nationale, et la devise de la République.

A

Le

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toute demande de subvention (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant sollicité.

En outre, si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, il conviendra de renseigner le document intitulé « pouvoir donné au signataire ».

Je soussigné(e), (prénom NOM) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

- ☞ Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ☞ Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ☞ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- ☞ Certifie que le montant cumulé des aides publiques est inférieur ou égal à 500 000 euros ;
- ☞ S'engage à respecter le contrat d'engagement républicain ;
- ☞ demande une subvention de fonctionnement de: _____ € et/ ou d'investissement de : _____ € et de projet de : _____ €
- ☞ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **sur le compte bancaire ou postal de l'association :**

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

	Code Banque/ Etablissement	Code Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB				

IBAN	
------	--

En cochant cette case,
je reconnais avoir
pris connaissance des
Informations ci-dessus

Fait le _____,
à _____

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

POUVOIR DONNE AU SIGNATAIRE

**A compléter uniquement si le présent dossier n'est pas signé
par le représentant légal de l'association.**

Je soussigné(e), (Prénom NOM) en ma qualité de
.....
.....
de l'association

domiciliée

donne pouvoir à (Prénom NOM) en sa qualité

pour signature de ce dossier

Fait le....., à

Le mandant

En cochant cette case,
je donne pouvoir au mandataire
pour signer le dossier
de demande de subvention

Le mandataire

En cochant cette case,
J'accepte le pouvoir donné par
le mandant pour signer le dossier
de demande de subvention

PIÈCES A JOINDRE LORS DU DEPÔT DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Lettre à l'attention de Madame le Maire faisant apparaître le motif, le type et le montant de la subvention demandée
- Le présent formulaire dûment complété
- Contrat d'engagement républicain signé
- Le budget prévisionnel global et équilibré de l'association pour l'année 2023 relatif à la demande de subvention de fonctionnement.
- Un budget prévisionnel détaillant les recettes et les dépenses prévues.
- Les comptes annuels approuvés de l'exercice 2022. Si les comptes n'ont pas pu être approuvés (si votre AG n'a pas encore eu lieu par exemple), nous vous demandons de nous transmettre les comptes annuels prévisionnels, à défaut des comptes annuels, fournir ses derniers états financiers.
- Le dernier bilan comptable approuvé (au format pdf)
- Le dernier rapport d'activité de l'association (au format pdf)
- Le dernier procès-verbal d'assemblée générale (au format pdf).

Le présent dossier est rempli au titre : (cocher la case correspondant à votre situation)

- D'une première demande de subvention
- D'un renouvellement de subvention

Une association qui n'a jamais fait de demande de subvention fait une « première demande ».

Une association qui a déjà obtenu par le passé une subvention fait une demande de « renouvellement ».

Les documents suivants devront également être transmis s'il s'agit d'une première demande ou si des modifications ont eu lieu depuis la dernière demande de subvention :

- Un exemplaire des statuts de l'association (datés du jour de la décision et signés par deux personnes minimum du bureau).
- La composition du bureau et/ou conseil d'administration.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association.
- Le récépissé de déclaration de création ou modification délivré en Préfecture.
- Le numéro SIRET.

En cas de demande de subvention d'investissement :

- Description et plan de financement du projet d'investissement
- Devis

Pour rappel : La subvention d'investissement permet d'aider au financement de biens d'équipement de l'association (matériel de bureau, mobilier, etc.).

SYNTHESE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION SUBVENTIONNEE PAR LA VILLE EN 2022

Présentez les activités et actions que l'association a organisées tout au long de l'année 2022.

Principaux partenaires (associatifs et institutionnels) :

Zones d'intervention : Toute la Ville Un ou plusieurs quartiers (*précisez*) :

Public : Seniors Adultes Jeunes adultes (18-25 ans)

Adolescents (11-17 ans) Enfants (moins de 10 ans) Tout public

Nom de l'association :

Budget Réalisé 2021 (rapport commissaire aux comptes)

CHARGES	
60	Achats
601	Matières premières
602	Autres approvisionnements
604	Etudes et prestations
605	Matériels, équipements et travaux
606	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)
607	Achats de marchandises
Total achats 0 €	
61	Services extérieurs
611	Sous-traitance générale
613	Locations
615	Entretien et réparations
616	Primes d'assurances
615	Documentation
618	Divers
Total services extérieurs 0 €	
62	Autres services extérieurs
621	Personnel extérieur
622	Rémunérations d'intermédiaires
623	Publicité et relations publiques
624	Transports
625	Déplacements et réceptions
626	Frais postaux et de télécoms
627	Services bancaires et assimilés
628	Divers
Total autres services extérieurs 0 €	
63	Impôts et taxes
Total Impôts et taxes 0 €	
64	Charges de personnel
641	Rémunérations du personnel
645	Charges de sécurité sociale
647	Autres charges sociales
648	Autres charges du personnel
Total charges de personnel 0 €	
65	Autres charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et provisions
69	Impôts sur les sociétés
Total autres charges 0 €	
TOTAL CHARGES 0 €	
86	Emplois des contributions volontaires
860	Secours en nature
861	Mise à disposition gratuite de biens
864	Personnels bénévoles
Total emplois des contributions 0 €	
TOTAL GENERAL 0 €	

PRODUITS	
70	Ventes de produits et services
701	Ventes de produits finis
706	Prestations de services
707	Ventes de marchandises
708	Produits des activités annexes
Total ventes 0 €	
74	Subventions d'exploitation
	Etat
	Région
	Département
	Ville d'Aubervilliers
	Autre(s) commune(s)
	Plaine Commune
	CAF
	DRAC
	Fonds européens
	Autres (fondations, mécénat, sponsoring)
Total subventions 0 €	
75	Autres produits de gestion courante
751	Redevances pour concessions (droits d'auteurs, brevets...)
756	Cotisations
758	Produits divers de gestion (dont dons manuels)
Total produits de gestion 0 €	
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
78	Reprises sur amortissements et provisions
79	Transferts de charges
Total autres produits 0 €	
TOTAL PRODUITS 0 €	
87	Contributions volontaires
870	Bénévolat
871	Prestations en nature
872	Dons en nature
Total contributions volontaires 0 €	
TOTAL GENERAL 0 €	

Nom de l'association :		Budget prévisionnel 2022 (en cours)	
CHARGES		PRODUITS	
60	Achats	70	Ventes de produits et services
601	Matières premières	701	Ventes de produits finis
602	Autres approvisionnements	706	Prestations de services
604	Etudes et prestations	707	Ventes de marchandises
605	Matériels, équipements et travaux	708	Produits des activités annexes
606	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)		Total ventes
607	Achats de marchandises		0 €
	Total achats	74	Subventions d'exploitation
	0 €		Etat
61	Services extérieurs		Région
611	Sous-traitance générale		Département
613	Locations		Ville d'Aubervilliers
615	Entretien et réparations		Autre(s) commune(s)
616	Primes d'assurances		Plaine Commune
615	Documentation		CAF
618	Divers		DRAC
			Fonds européens
			Autres (fondations, mécénat, sponsoring)
	Total services extérieurs		Total subventions
	0 €		0 €
62	Autres services extérieurs	75	Autres produits de gestion courante
621	Personnel extérieur	751	Redevances pour concessions (droits d'auteurs, brevets...)
622	Rémunérations d'intermédiaires	756	Cotisations
623	Publicité et relations publiques	758	Produits divers de gestion (dont dons manuels)
624	Transports		Total produits de gestion
625	Déplacements et réceptions		0 €
626	Frais postaux et de télécoms	76	Produits financiers
627	Services bancaires et assimilés	77	Produits exceptionnels
628	Divers	78	Reprises sur amortissements et provisions
	Total autres services extérieurs	79	Transferts de charges
	0 €		Total autres produits
63	Impôts et taxes		0 €
	Total Impôts et taxes		
	0 €		
64	Charges de personnel		
641	Rémunérations du personnel		
645	Charges de sécurité sociale		
647	Autres charges sociales		
648	Autres charges du personnel		
	Total charges de personnel		
	0 €		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les sociétés		
	Total autres charges		
	0 €		
TOTAL CHARGES	0 €	TOTAL PRODUITS	0 €
86	Emplois des contributions volontaires	87	Contributions volontaires
860	Secours en nature	870	Bénévolat
861	Mise à disposition gratuite de biens	871	Prestations en nature
864	Personnels bénévoles	872	Dons en nature
	Total emplois des contributions		Total contributions volontaires
	0 €		0 €
TOTAL GENERAL	0 €	TOTAL GENERAL	0 €

Demande de subvention de fonctionnement

Montant demandé : €

Description de la demande de subvention (l'opportunité du versement d'une subvention est appréciée, entre autres, au regard de l'adéquation entre la demande et les attentes de la collectivité en matière d'intérêt public local. Voir page 3 du présent dossier).

Objectifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bénéficiaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quartier/ Territoire :

.....

.....

Moyens matériels humains (voir aussi les « Charges indirectes réparties » au budget du projet) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et période de mise en œuvre ».....

.....

.....

Nom de l'association :			
Budget prévisionnel 2023			
CHARGES		PRODUITS	
60	Achats	70	Ventes de produits et services
601	Matières premières	701	Ventes de produits finis
602	Autres approvisionnements	706	Prestations de services
604	Etudes et prestations	707	Ventes de marchandises
605	Matériels, équipements et travaux	708	Produits des activités annexes
606	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)		Total ventes
607	Achats de marchandises		0 €
	Total achats		
	0 €	74	Subventions d'exploitation
61	Services extérieurs		Etat
611	Sous-traitance générale		Région
613	Locations		Département
615	Entretien et réparations		Ville d'Aubervilliers
616	Primes d'assurances		Autre(s) commune(s)
615	Documentation		Plaine Commune
618	Divers		CAF
			DRAC
			Fonds européens
			Autres (fondations, mécénat, sponsoring)
	Total services extérieurs		Total subventions
	0 €		0 €
62	Autres services extérieurs	75	Autres produits de gestion courante
621	Personnel extérieur	751	Redevances pour concessions (droits d'auteurs, brevets...)
622	Rémunérations d'intermédiaires	756	Cotisations
623	Publicité et relations publiques	758	Produits divers de gestion (dont dons manuels)
624	Transports		Total produits de gestion
625	Déplacements et réceptions		0 €
626	Frais postaux et de télécoms	76	Produits financiers
627	Services bancaires et assimilés	77	Produits exceptionnels
628	Divers	78	Reprises sur amortissements et provisions
	Total autres services extérieurs	79	Transferts de charges
	0 €		Total autres produits
63	Impôts et taxes		0 €
	Total Impôts et taxes		
	0 €		
64	Charges de personnel		
641	Rémunérations du personnel		
645	Charges de sécurité sociale		
647	Autres charges sociales		
648	Autres charges du personnel		
	Total charges de personnel		
	0 €		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les sociétés		
	Total autres charges		
	0 €		
TOTAL CHARGES	0 €	TOTAL PRODUITS	0 €
86	Emplois des contributions volontaires	87	Contributions volontaires
860	Secours en nature	870	Bénévolat
861	Mise à disposition gratuite de biens	871	Prestations en nature
864	Personnels bénévoles	872	Dons en nature
	Total emplois des contributions		Total contributions volontaires
	0 €		0 €
TOTAL GENERAL	0 €	TOTAL GENERAL	0 €

Bénéficiaires :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quartier/ Territoire :
.....
.....

Moyens matériels humains (voir aussi les « Charges indirectes réparties » au budget du projet) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et période de mise en œuvre »
.....
.....
.....

Nom de l'association :			
Budget prévisionnel 2023			
CHARGES		PRODUITS	
60	Achats	70	Ventes de produits et services
601	Matières premières	701	Ventes de produits finis
602	Autres approvisionnements	706	Prestations de services
604	Etudes et prestations	707	Ventes de marchandises
605	Matériels, équipements et travaux	708	Produits des activités annexes
606	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)		Total ventes
607	Achats de marchandises		0 €
	Total achats		
	0 €	74	Subventions d'exploitation
61	Services extérieurs		Etat
611	Sous-traitance générale		Région
613	Locations		Département
615	Entretien et réparations		Ville d'Aubervilliers
616	Primes d'assurances		Autre(s) commune(s)
615	Documentation		Plaine Commune
618	Divers		CAF
			DRAC
			Fonds européens
			Autres (fondations, mécénat, sponsoring)
	Total services extérieurs		Total subventions
	0 €		0 €
62	Autres services extérieurs	75	Autres produits de gestion courante
621	Personnel extérieur	751	Redevances pour concessions (droits d'auteurs, brevets...)
622	Rémunérations d'intermédiaires	756	Cotisations
623	Publicité et relations publiques	758	Produits divers de gestion (dont dons manuels)
624	Transports		Total produits de gestion
625	Déplacements et réceptions		0 €
626	Frais postaux et de télécoms	76	Produits financiers
627	Services bancaires et assimilés	77	Produits exceptionnels
628	Divers	78	Reprises sur amortissements et provisions
	Total autres services extérieurs	79	Transferts de charges
	0 €		Total autres produits
63	Impôts et taxes		0 €
	Total Impôts et taxes		
	0 €		
64	Charges de personnel		
641	Rémunérations du personnel		
645	Charges de sécurité sociale		
647	Autres charges sociales		
648	Autres charges du personnel		
	Total charges de personnel		
	0 €		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les sociétés		
	Total autres charges		
	0 €		
TOTAL CHARGES	0 €	TOTAL PRODUITS	0 €
86	Emplois des contributions volontaires	87	Contributions volontaires
860	Secours en nature	870	Bénévolat
861	Mise à disposition gratuite de biens	871	Prestations en nature
864	Personnels bénévoles	872	Dons en nature
	Total emplois des contributions		Total contributions volontaires
	0 €		0 €
TOTAL GENERAL	0 €	TOTAL GENERAL	0 €

